

PACK 4

Société par actions simplifiée au capital de 8.001.500 euros
Siège social : 98/102, rue de Paris – 92100 Boulogne-Billancourt
815 027 073 RCS Nanterre

(société absorbante)

FINANCIERE LES TRAITTS VAUBON

Société par actions simplifiée au capital de 2.003.800 euros
Siège social : ZA de Mavault, 12 avenue de l'Europe - 86170 Neuville-de-Poitou
430 341 677 RCS Poitiers

ATELIER POITEVIN D'ETIQUETTES

Société par actions simplifiée au capital de 280.000 euros
Siège social : ZA de Mavault, 12 avenue de l'Europe - 86170 Neuville-de-Poitou
301 637 484 RCS Poitiers

(ensemble les sociétés absorbées)

AVIS DE FUSIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 septembre 2016 à BOULOGNE-BILLANCOURT, les sociétés FINANCIERE LES TRAITTS VAUBON ET ATELIER POITEVIN D'ETIQUETTES transmettraient à titre de fusion à la société PACK 4 l'ensemble de leurs patrimoines.

Sur la base des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016 de la société FINANCIERE LES TRAITTS VAUBON, l'actif et le passif dont la transmission à la société PACK 4 est prévue, s'élèvent à :

Actif transmis :	2.933.071,75 €
Passif transmis :	350.317,61 €
	<hr/>
Actif net transmis :	2.582.754,14 €
Mali de fusion :	8.963.861,86 €

Sur la base des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016 de la société ATELIER POITEVIN D'ETIQUETTES, l'actif et le passif dont la transmission à la société PACK 4 est prévue, s'élèvent à :

Actif transmis :	10.164.327,12 €
Passif transmis :	6.315.063,91 €
	<hr/>
Actif net transmis :	3.849.263,21 €
Mali de fusion :	6.395.827,01 €

Les opérations de fusions prendraient effet comptablement et fiscalement au 1^{er} mai 2016, les opérations réalisées par les sociétés absorbées depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société PACK 4.

Il est précisé que les montants de mali de fusion indiqués ci-dessus sont donnés à titre indicatif, les montants définitifs devant tenir compte des imputations éventuelles qui seraient décidées par l'associée unique de la société PACK 4.

Dans le cadre de la réalisation des opérations de fusions, compte tenu de la détention par la société PACK 4 (i) de 100 % du capital social de la société FINANCIERE LES TRAITS VAUBON et (ii) de 100 % du capital social de la société ATELIER POITEVIN D'ETIQUETTES à l'issue de la réalisation de la fusion-absorption de la société FINANCIERE LES TRAITS VAUBON par la société PACK 4, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société PACK 4 contre les actions des sociétés FINANCIERE LES TRAITS VAUBON et ATELIER POITEVIN D'ETIQUETTES, de sorte qu'il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société PACK 4 en contrepartie du montant net des transmissions réalisées par voies de fusions par les sociétés FINANCIERE LES TRAITS VAUBON et ATELIER POITEVIN D'ETIQUETTES.

Le projet de traité de fusions a été déposé au greffe du tribunal de commerce de NANTERRE le 28 septembre 2016 au titre de la société absorbante et au greffe du tribunal de commerce de POITIERS le 28 septembre 2016 au titre de chacune des sociétés absorbées.

Les créanciers des sociétés absorbées et absorbante dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition aux fusions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R.236-2-1 du Code de commerce, le présent avis de fusions et le projet de traité de fusions sont publiés les sites internet de chacune des sociétés absorbées et absorbante.

Pour avis.